

# TROMPERIE SUR LA MARCHANDISE

Le 13 mars, la Direction a annoncé que l'accord de Travail à Distance (TAD) serait prorogé de 6 mois, jusqu'à fin décembre 2015.

Même si c'est un 1<sup>er</sup> pas dans le bon sens, nous sommes encore loin du compte.



## La CFDT avait demandé en février lors des NAO 2015 :

1. La prorogation de l'accord actuel jusqu'à signature d'un nouvel accord.
2. L'assouplissement du dispositif pour permettre un accès au TAD au fil de l'eau
3. L'élargissement de l'éligibilité aux managers et aux salariés en production
4. L'augmentation du quota de salariés pouvant bénéficier du TAD

### 1. La prorogation de l'accord TAD

Souvenons-nous du contexte dans lequel nous avons conclu le 1<sup>er</sup> accord global de TAD chez SFR : C'est un des dispositifs, qui permet de « compenser » la forte augmentation pour une partie des salariés concernés, des temps de transport induits par les vagues de déménagements opérées fin 2012\*.

La prochaine grande vague de déménagements (*Rive Défense, Meudon et le STC de Gentilly*) devrait avoir lieu d'ici la fin de cette année. Les salariés de ces sites, qui verraient leur temps de trajet fortement augmenter, ne pourront pas, en l'état, bénéficier de ce dispositif d'accompagnement.

### 2. Assouplissement du dispositif d'accès au TAD

Pour la **CFDT**, on doit pouvoir faire une demande de TAD au fil de l'eau, quand le besoin s'en fait sentir : en fonction des mobilités, des déménagements professionnels, en cas de changement de domicile ou de situation familiale.

### 3. Elargissement de l'éligibilité au TAD

La Direction avait exclu du TAD les managers et les personnes en « *Production* ».

Pour la **CFDT**, l'exclusion des managers est un non-sens. Les managers :

- sont censés être autonomes par définition
- sont aussi soumis à des temps de déplacements longs
- ont aussi besoin de moments de calme pour réfléchir et organiser leur activité
- peuvent bien s'absenter une journée ou deux par semaine, vu qu'ils le font déjà pour diverses réunions sur le lieu de travail ou à l'extérieur.

Concernant la « *Prod* », un pilote TAD est actuellement mené au Service Client Grand Public, avec des Chargés de Clientèle, des Chargés de Satisfaction Client.

Après quelques soucis techniques à l'allumage, force est de constater que, sauf cas exceptionnels, la quasi-totalité de nos métiers se prêtent au TAD.

### 4. Augmentation des quotas de salariés en TAD

# TROMPERIE SUR LA MARCHANDISE

La **CFDT** souhaite que le TAD ne soit plus si strictement limité par des quotas. Les presque deux ans de recul ne font pas apparaître de baisse de production ou de qualité, bien au contraire.

Les salariés en TAD ont une meilleure qualité de vie professionnelle et personnelle. Rien ne s'oppose donc à ce que l'on étende le dispositif à toutes les personnes qui en feraient la demande.

## Pour la CFDT il est encore bien trop tôt pour crier victoire

Tenter de faire croire que 6 mois de prorogation de l'accord, sans engagement de la Direction d'aller au-delà et d'ouvrir rapidement des négociations est une victoire... c'est une tromperie sur la marchandise.



La **CFDT** réitère donc sa demande, d'une ouverture rapide des négociations, et de la prorogation de l'accord existant jusqu'à la conclusion d'un nouveau.



## Des nouvelles de votre intéressement / participation



La Direction nous a appris le 5 mars que les versements de l'Intéressement et de la Participation seraient décalés d'un mois, voire deux...

La Direction explique ce retard par le fait qu'il est obligatoire de proposer aux salariés un réceptacle de type Plan d'Epargne Entreprise (PEE), ou Plan d'Epargne Groupe (PEG) pour pouvoir placer ces sommes.

### Les 15 sociétés du groupe NC-SFR

SFR SA	Numericable
SFR Service Client	Séqualum
SFR La Réunion	Complétel
LTB-R	Télindus
SMR	LTI
SFR Collectivités	SFD
Futur Télécom	5/5
Virgin Mobile	

La Direction souhaite que les salariés puissent souscrire à un produit financier en actions du groupe Numericable-SFR, ce qui n'est possible qu'avec un PEG. Il faut donc mener une « **négociation groupe** » (*Numericable-SFR, et non SFR*), et surtout trouver un organisme bancaire... ce qui prend du temps.

Ce n'est pas faute d'avoir anticipé pour la **CFDT** : nous demandons l'ouverture de cette négociation depuis le rachat effectif de SFR par Numericable. Force est de constater, quatre mois après, que les discussions concrètes n'ont toujours pas commencé...

**De là à penser que, comme avec les fournisseurs, nos nouveaux dirigeants font de la trésorerie sur le dos des salariés...**

Pour recevoir l'intégralité des comptes rendus dès la sortie du CCE et des CE,  
ainsi que toutes les informations sur l'actualité sociale de SFR, **adhérez-vous aussi à la CFDT.**

